

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-296 du 24 Juillet 1985

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme, de l'intérim du Cama-
rade Hospice ANTONIO, Ministre des
Finances et de l'Economie pour compter
du 23 Juillet 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 23 Juillet 1985, le Camarade Soulé DANKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice ANTONIO.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEM 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MFE-
MCAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORFB 1.-